

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

**OBJET : Désignation de représentants de la commune au sein de la commission d'appel d'offres de la Société d'Equipement du Poitou (SEP) dans le cadre de la concession d'aménagement "redynamisation des centre anciens"**

*Mesdames, Messieurs,*

*La commune de Châtellerault est actionnaire de la SEP. Dans le cadre de la concession d'aménagement "Redynamisation des centres anciens" signée le 30 août 2004, l'article 10 prévoit que la collectivité concédante, la commune de Châtellerault, est représentée au sein de la commission d'appel d'offres (CAO) appelée à intervenir dans les procédures de passation des marchés de travaux, d'études et de maîtrise d'oeuvre.*

*La règlement interne de la SEP approuvé par le conseil d'administration du 15 décembre 2011 prévoit en son article premier la composition de la CAO qui comprend :*

- parmi les titulaires à voix délibérative : un élu de la collectivité publique cocontractante pour l'opération concédée concernée*
- parmi les suppléants : un élu de la collectivité publique cocontractante pour l'opération concédée concernée.*

*Il convient donc de désigner les deux représentants.*

\* \* \* \* \*

**VU** les statuts de la Société d'Equipement du Poitou,

**VU** le règlement interne des procédures d'achat et de passation des marchés de la SEP adopté par le conseil d'administration du 15 décembre 2011,

**CONSIDERANT** la nécessité de désigner de nouveaux représentants siégeant à la CAO suite au renouvellement du conseil municipal,

Le Conseil municipal, ayant délibéré, décide de désigner :

- Maryse LAVRARD, représentant titulaire,
- Béatrice ROUSSENQUE, représentant suppléant.

**UNANIMITE**